

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE  
Commune de  
PAULHAN

Séance du 20 Mai 2026

N° 2026/05/001

Date de la convocation	13/05/2026
	<b><u>Votes : 26</u></b>
Présents : 21	Pour : 26
Absents : 6	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 20 Mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans la salle du conseil municipal à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO.

Etaient présents : MM. Claude VALERO, Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, Grégory GUERIN, Isabelle GAVINET, Vincent BONSIGNORI, Sophie ROYON, Marcel LAMBERT, Hélène DAVIT, Léon JAURION, Gilbert ESCOURBIAC, Martine BONNET, Véronique CAMPOY, Mylène BOUISSON, Brice LENTHERIC, Cécile MARCHESE, Julia PEREZ, Isabelle RAMEL, Jean-Claude ROUSSE, Aleksandra DJUROVIC, Carine BALP-COSTAL, Mélisa MARTINEZ

Etaient absents : Christine RICARD, Véronique PONCE, Jacky DUMOUCHEL, Stéphane NEGRE, Jérôme GAUTRON, Mohamed NOUGOUM

Procurations :

- Christine RICARD à Claude VALERO
- Véronique PONCE à Martine BONNET
- Jacky DUMOUCHEL à Mylène BOUISSON
- Stéphane NEGRE à Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET
- Mohamed NOUGOUM à Carine BALP-COSTAL

**Objet : Développement économique – Attribution d'une aide à la location en faveur de l'implantation d'un commerce dans le centre-ville de Paulhan et approbation d'une convention – N°JOY CREATION**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20260520-2026-05-001-DE  
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'aide au loyer de Madame Joy POLIO pour l'exercice de son activité de « fleuriste, vente au détail de fleurs naturelles et artificielles, plantes d'intérieur et d'extérieur, de tous produits liés à l'activité de fleuriste » au sein d'un local situé 13 Boulevard de la Liberté, 34230 PAULHAN.

Sur la base d'un loyer annuel de 4 800 €, hors taxes et hors charges, en application du règlement d'attribution des aides à la location, l'aide à la location attribuée par la Communauté de communes du Clermontais et la commune de PAULHAN s'élèvera à un montant maximum de 960 € annuel HT soit 1 920 € sur deux ans dans la limite des fonds inscrits aux Budgets de la Communauté de communes du Clermontais et de la Commune pour l'année en cours.

L'aide à la location est attribuée selon la répartition ci-dessous :

Montant maximum de l'aide à la location sur 2 ans	Montant d'intervention de la Commune	Montant d'intervention de la Communauté de communes du Clermontais
1 920 €	576 € (30%)	1 344 € (70%)

Le projet de convention présenté en annexe a pour objet de préciser les modalités d'attribution de cette aide.

Oùï l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution au profit de Madame Joy POLIA « N'JOY CREATION » d'une aide à la location d'un montant de 576 €,
- APPROUVE la signature de la convention telle que présentée en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20260520-2026-05-001-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)